

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Solution indicateur à l'amidon

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: ST5001SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1



Irritant

Irritation de la peau, catégorie 2

Lésions des yeux 1.

Corrosion cutanée 2.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Rincer la bouche.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Autre classification non SGH:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 69-72-7	Acide salicylique	0.1243 %
CAS 9005-84-9	Amidon	0.25 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	99.626 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche sans barrière de protection afin d'éviter les brûlures. Procéder ensuite à un lavage gastrique avec du charbon actif. Si disponible, administrer du hexacyanoferrate de fer comme agent de rétention gastro-intestinal. Les personnes souffrant de problèmes cutanés ou oculaires préexistants, ou de lésions du foie, des reins ou de problèmes respiratoires sont susceptibles de présenter une sensibilité accrue aux effets de cette substance.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

L'eau ou la mousse de type ordinaire peut causer du moussage.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Porter des vêtements de protection spéciaux et un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Arrêter le déversement, si possible. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Toujours appliquer les réglementations locales. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains après la manipulation.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Assurer la ventilation des réservoirs. Entreposer loin d'aliments. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

Paramètres de contrôle:	7646-85-7, Chlorure de zinc, ACGIH VLS MPT : 1 mg/m ³ . 7646-85-7, Chlorure de zinc, OSHA LEP MPT 1 mg/m ³ . 64-19-7, Acide acétique , ACGIH VLS: 25 mg/m ³ . 64-19-7, Acide acétique , OSHA PEL : 25 mg/m ³ .
Contrôles techniques appropriés:	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Une ventilation normale est adéquate. S'assurer de la disponibilité d'un rince-œil et de douches de sécurité.
Protection respiratoire:	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Lorsque l'évaluation fait état de risques, porter les appareils respiratoires à air, voir la Section 6.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection.
Protection oculaire:	Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.
Mesures générales d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux et la peau. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide translucide	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Légère odeur rappelant la pomme de terre	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Solubilité infinie dans l'eau.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
Specific Gravity:	2.04		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

Possibilité de réactions dangereuses:

Renseignements non disponibles.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité:

Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Diluer avec de l'eau et évacuer par les égouts. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

**US DOT (Département des transports
américain)**

N° UN:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Pas marchandises dangereuses

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Pas marchandises dangereuses.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Pas marchandises dangereuses.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Pas marchandises dangereuses.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Pas marchandises dangereuses.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7646-85-7 Chlorure de zinc.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

1310-58-3 Hydroxyde de potassium 1000 lbs.

7646-85-7 Chlorure de zinc 1000 lb.

64-19-7 Acide acétique 5000.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon

12125-02-9 Non réglementé.: non répertorié.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).